



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 27 avril 2020

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 27 avril 2020 à 9 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1er vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, directrice générale et
secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-
trésorière
MM. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie
et technologies

RÉSOL. : 32-04-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 33-04-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

En y retirant le point 9 :

9. Participation financière 2020 pour la brigade verte de la Ville de Mascouche;

En y ajoutant le point 13.1 :

- 13.1 Fin d'emploi chargé de projets – M. Gilles Poirier;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 mars 2020;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020;
6. Dépôt du rapport financier 2019;
7. Renouvellement du contrat (1^{er} renouvellement) pour l'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM;
8. Rejet de soumission RAIM-2020-001 – Électrification des débitmètres réseau;
9. Participation financière 2020 pour la brigade verte de la Ville de Mascouche; - **RETIRÉ**
10. Renonciation à une servitude de passage en faveur de la RAIM;
11. Avis de motion règlement 35-2 - Règlement modifiant le règlement relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout de la coordonnatrice administrative;
12. Ententes particulières - COVID-19;
13. Affaires nouvelles;
 - 13.1 Fin d'emploi chargé de projets – M. Gilles Poirier; - **AJOUT**
14. Correspondances :
 - Ville de Saint-Eustache – Résolution 2020-03-121 – Mandat à la RAIM afin de procéder pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache, à l'appel d'offres publiques relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2021;
 - Ville de L'Assomption – Résolution – 2020-04-0159 – Mandat à la RAIM pour la préparation du processus d'appel d'offres en achat regroupé des produits chimiques servant au traitement de l'eau potable, pour le Regroupement d'achats de la Rive-Nord dont fait partie la Ville de l'Assomption, pour l'année 2021;
 - Ville de Repentigny – Résolution CE 176-07-04-20 – Autorisation à la RAIM à procéder pour et au nom de la Ville de Repentigny au processus d'appel d'offres relativement à l'approvisionnement en produits chimiques pour l'année 2021;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 34-04-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 23 mars 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 mars 2020
soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 35-04-2020 (Adoption des listes des comptes payés et
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds
d'administration, aux montants respectifs de 110 288,92 \$ et de
277 393,29 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire
partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 36-04-2020 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er}
mars au 31 mars 2020 au montant de 217 509,45 \$ telle qu'annexée à la
présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 37-04-2020 (Dépôt du rapport financier 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le dépôt par la
secrétaire-trésorière du rapport financier de la Régie, du rapport de
l'auditeur indépendant et du rapport du vérificateur général pour l'exercice
clos le 31 décembre 2019, lequel montre un excédent de fonctionnement
de l'exercice à des fins fiscales de 331 750 \$, le tout conformément au
premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 38-04-2020 (Renouvellement du contrat (1^{er} renouvellement) pour l'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM)

ATTENDU la résolution 43-04-2019 adoptée le 23 avril 2019, acceptant la soumission de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM pour un contrat d'un (1) an au montant de 21 575,98 \$ taxes incluses avec (2) options de renouvellement (RAIM-2019-001);

ATTENDU QUE la soumission numéro RAIM-2019-001 pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAIM couvrait la période du 1^{er} mai 2019 au 15 novembre 2019;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 avril 2020;

ATTENDU QUE l'article 10 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 22 285,48 \$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte pour un premier renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1^{er} mai 2020 au 15 novembre 2020, la soumission de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAIM pour un montant de 19 382,89 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 39-04-2020 (Rejet de soumission RAIM-2020-001 – Électrification des débitmètres réseau)

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme FNX-Innov pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'électrification de trois (3) débitmètres en réseau;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAIM-2020-001 pour l'électrification de ces trois (3) débitmètres;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 février 2020;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 10 mars 2020, soit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Deric Construction Inc.	269 501,40 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU le rapport daté du 16 avril 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division de l'approvisionnement par intérim à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE la soumission reçue est supérieure de 47,6% à l'estimation du projet et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de rejeter la soumission et de retourner en appel d'offres avec un devis révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR: Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM rejette la soumission reçue par l'appel d'offres RAIM-2020-001 pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau considérant que le montant soumis est nettement supérieur à l'estimation du projet.

QUE la RAIM soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 40-04-2020 (Renonciation à une servitude de passage en faveur de la RAIM)

ATTENDU QUE par la résolution 33-02-2016, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a acquis de Calloway Real Estate Investment Trust inc. le lot 5 462 355 du cadastre du Québec par acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de l'Assomption sous le numéro 22 157 549;

ATTENDU QUE la RAIM est propriétaire de droits d'une servitude de passage résultant de l'acquisition du lot 5 462 355 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Me Jean Trudelle, avocat, a demandé à la RAIM, au nom de son client, Développements Mascouche Nord inc., la renonciation à ladite servitude de passage;

ATTENDU QUE la RAIM considère que cette servitude de passage ne lui est d'aucune utilité et qu'elle convient, à la demande de Développements Mascouche Nord inc., de renoncer à tout droit dans celle-ci;

ATTENDU QUE les frais associés à la renonciation au droit de passage seront défrayés par Développements Mascouche Nord inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de l'acte de renonciation à la servitude de passage préparé pour signature devant Me François Duval, notaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer les documents relatifs à cet acte de renonciation.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents relatifs à cet acte de renonciation.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 41-04-2020 (Avis de motion règlement 35-2 – Règlement modifiant le règlement relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout de la coordonnatrice administrative)

Madame Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le règlement 35-2 modifiant le règlement relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Copie du projet de règlement 35-2 est remise aux membres du conseil.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 42-04-2020 (Ententes particulières – COVID-19)

ATTENDU QUE le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour éviter la propagation du virus en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la situation évolue rapidement et de façon continue et les gouvernements font presque quotidiennement de nouvelles annonces qui ont des répercussions tant au niveau de la population que des employés;

ATTENDU QU'il est impératif de travailler en collaboration avec le syndicat pour adapter ou modifier temporairement certaines dispositions prévues à la convention collective afin de posséder l'agilité requise pour ajuster l'organisation du travail, et ce, en regard de ces orientations gouvernementales évolutives et afin de maintenir les activités prioritaires identifiées par la Régie intermunicipale d'aqueduc des Moulins tout en assurant la sécurité de nos employés;

ATTENDU QU'il y a lieu dans le contexte actuel, comme employeur, d'assurer une organisation sécuritaire du travail qui respecte les orientations gouvernementales tout en assurant une mobilité, une flexibilité et une utilisation optimale de nos ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la direction à prendre des ententes temporaires avec le syndicat pour répondre aux besoins particuliers en termes de main-d'œuvre reliés à la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 43-04-2020 (Fin d'emploi chargé de projets – M. Gilles Poirier)

ATTENDU QUE monsieur Gilles Poirier a été embauché par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) le 13 janvier 2020 à titre de chargé de projets;

ATTENDU QU'à titre d'employé cadre de la RAIM, son poste est soumis à une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation effectuée par Louis-Philippe Buist, coordonnateur génie et technologies, le constat est à l'effet que monsieur Poirier ne répond pas aux attentes de la RAIM et ne rencontre pas les exigences de l'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine la fin d'emploi administrative de monsieur Gilles Poirier.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 44-04-2020 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

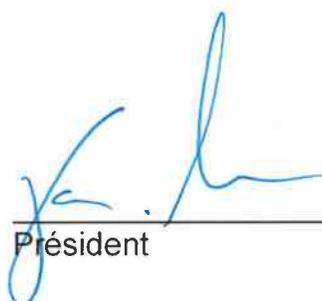
ADOPTÉ

RÉSOL. : 45-04-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière